

SERVICE DES FINANCES

TERRENTIENNE

du

RUANDA-URUNDI

N° 118 /Fin.

OBJET:

Transport maternelle
par S.T.A.

Uvumburu, le 2 février 1944.-

RUHENGURI



17106

Monsieur le Comptable Territorial (T.O.S.),

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à partir de ce jour vous n'êtes plus autorisé à avoir recours aux transports privés pour l'évacuation du maternelle. Celle-ci devra se faire, comme auparavant, par véhicules S.T.A.

Des fils à maternelle vous seront envoyés sur votre demande et en fin et à mesure des disponibilités. Je vous rappelle les instructions contenues dans mes lettres n°118/Fin. du 17/1/1940 et n°249/Fin. du 17/2/1939.

Le Chef du Service des Finances du R.U.
P.O. HNC,

A Monsieur le Comptable Territorial

RUHENGURI.-